



Getty Images

# Quelle bonne formation pour la SST?

Se former en matière de santé et sécurité au travail ne s'improvise pas. On ne forme pas de la même manière un dirigeant, un préventeur, un représentant du personnel ou un salarié. Par ailleurs, une formation, quelle qu'elle soit, doit respecter certains prérequis.

**P**arlons déjà des différentes populations. Un dirigeant, un manager, un préventeur, un médecin du travail, un IPRP, un élu du CSE, etc. ne relève pas des mêmes formations. Si l'on se place en amont sur la formation initiale, le futur ingénieur ou diplômé d'une école de management doit acquérir les fondamentaux de la SST. Le dirigeant ou le manager n'a pas vocation à être un spécialiste de la SST. En revanche, il doit comprendre la place de ce domaine et l'impact sur ses pratiques de direction et de management. Il doit être en situation de répondre à l'obligation générale de sécurité qui est faite à l'employeur et comprendre le lien entre performance SST et l'amélioration de la performance globale de son entreprise. Un préventeur, un IPRP, un hygiéniste, conseiller d'un employeur, doit lui aussi posséder toute la compréhension de la place de la SST dans un ensemble plus vaste que sont une entreprise et les attentes de ses parties prenantes à travers sa RSE, et bien sûr maîtriser la connaissance des dangers les plus couramment rencontrés et la gestion des risques associés, connaître et maîtriser les attendus de la démarche d'évaluation des risques professionnels.

## EXEMPLES DE FORMATIONS À METTRE EN ŒUVRE

Si l'on se réfère à des formations reconnues en matière de SST, le retour d'expérience qu'il est possible d'opérer sur plusieurs dizaines de milliers de managers formés est le suivant :



### À RETENIR

Pour les spécialistes de la SST, conseillers de l'employeur, plusieurs formations sont nécessaires pour leur permettre d'exercer leurs missions comme facilitateur d'atteinte de tous les objectifs.

- > Pour les dirigeants et les managers, mais aussi les élus du CSE et les médecins du travail, une formation courte « Les fondamentaux pour exceller en SST » d'environ huit heures présentant les meilleures pratiques relevant de l'employeur pour exceller en SST, avec la compréhension du pourquoi cela améliorera la performance globale de son entreprise. Ces pratiques concernent les aspects techniques, organisationnels, relatifs aux choix et mise en poste des managers et la posture de ces derniers (posture créatrice de performance et de santé), et enfin comment développer une culture SST, qui s'élargira à une culture de l'excellence, de chaque acteur, quel que soit son niveau, de chacun des métiers présents dans l'entreprise.
- > Pour les spécialistes de la SST, conseillers de l'employeur, plusieurs formations sont nécessaires pour leur permettre d'exercer leurs missions, afin qu'elles ne soient pas ressenties par les dirigeants et les managers comme « le poil à gratter » de l'entreprise, mais au contraire comme un facilitateur pour l'atteinte de TOUS les objectifs. La SST, ce sont des risques parmi d'autres...

## UN CONTINUUM À RESPECTER

Ce continuum de formation, si l'on regarde là encore les meilleures pratiques (par exemple issues du Cnam Paris), peut être le suivant :

- > « L'entreprise et son environnement » : environ 40 heures, pour comprendre l'environnement de l'entreprise, notamment les attentes de ses parties pre-



## EN SAVOIR PLUS

DVConseils propose une formation courte et innovante, issue de retours d'expériences, pour progresser rapidement dans la maîtrise des activités de l'entreprise et la construction d'une performance SST dans la durée. Pour en savoir plus sur cette formation sur les incontournables de la SST, voir p. 21 de ce numéro.

## La SST n'est pas un domaine à part

nantes à travers sa RSE, les opportunités et les risques qu'elles doivent affronter et la démarche Risk Management, au sein de laquelle les risques SST. Connaître l'environnement normatif et la compréhension qu'il faut en avoir (et les erreurs à éviter : manager en « mille feuilles » la qualité, manager l'environnement, manager la SST, manager l'égalité H/F, etc.) avec par exemple le modèle très intégrateur EFQM (European Foundation for Quality Management) pour situer la place de la SST, qui n'est qu'un domaine parmi d'autres que la direction et ses managers doivent mettre sous contrôle.

> « **L'évaluation des risques professionnels** » : comprendre et maîtriser une telle démarche. Quelles méthodes pour quels résultats ? Celles qu'il vaut mieux retenir ou celles qu'il vaut mieux éviter et pourquoi ? Les meilleures pratiques en la matière pour la mettre en place. Avec évidemment ce qui touche à son produit de sortie initial, le Document Unique et bien sûr le produit de sortie final : le plan d'action (comment y arriver) et l'amélioration de la maîtrise des risques sur lesquels il y a eu des actions.

> « **Connaître les risques professionnels de l'entreprise** » pour s'approprier, en environ 96 heures, les principaux dangers rencontrés en entreprise (électricité, RPS, chimiques et CMR, travaux en hauteur, etc. : cf. liste de l'INRS) et les risques associés, avec les combinaisons possibles, et savoir comment agir pour supprimer à défaut améliorer leur maîtrise. ■

C'est une des composantes du travail. Si vous ne parvenez pas à mettre vos salariés au travail sans les « abîmer », c'est qu'en tant qu'entreprise, vous avez quelque part des problèmes non maîtrisés... En effet, quels que soient les dangers relatifs aux activités d'une entreprise, il n'y a aucune raison d'en accepter les risques, le risque étant la résultante d'une exposition à un danger.

C'est donc bien le professionnalisme de l'entreprise et par conséquent les pratiques de direction, de management et celles liées au travail et à la production (produits et services) qu'elle retient, qui lui permettra de gérer TOUS ses risques, notamment ses risques vis-à-vis de la santé de ses salariés ou de ses prestataires, et qui fera qu'elle n'aura pas d'accidents ni de maladies professionnelles. C'est le même professionnalisme – et les mêmes pratiques ! – qui sera mobilisé pour maîtriser ses accidents de qualité des produits ou services, le respect de l'environnement lorsqu'elle réalise ses activités, le respect de l'éthique, la corruption, l'égalité hommes/femmes, l'accueil de personnes ayant à vivre des situations handicapantes, le respect des coûts et des budgets dans lesquels s'inscrivent ses activités, etc. Alors les mots « accident » et « maîtrise des risques » sont donc à prendre dans leur acception la plus large.

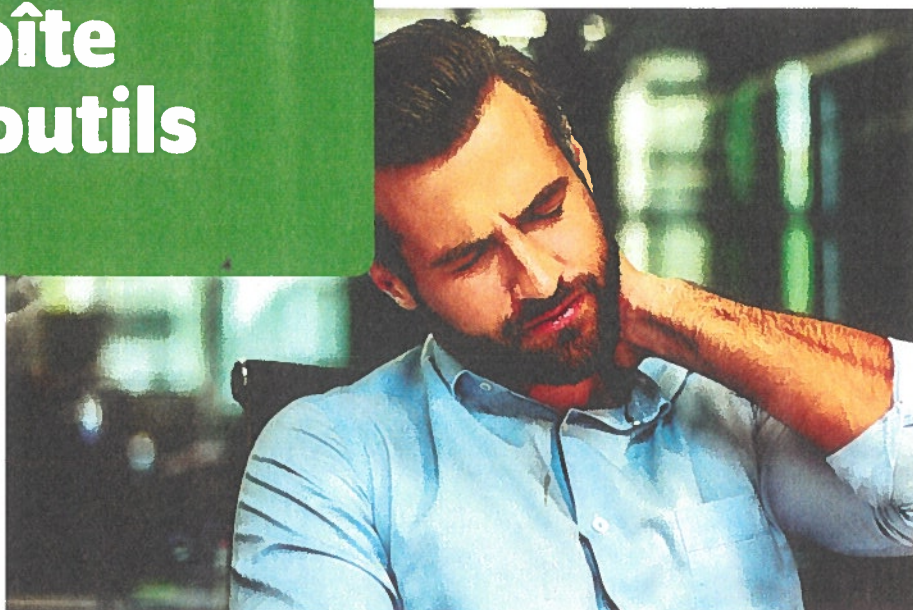
“ LES ENTREPRISES PERFORMANTES S'INSCRIVENT DANS CETTE ÉGALITÉ : PERFORMANCE SST (ET LA FAÇON DE L'OBTENIR) = NIVEAU DE MAÎTRISE DES ACTIVITÉS.

Dominique Vacher, président de DVConseils



management

# boîte à outils



OPPBTP

## POSTURES SÉDENTAIRES

## Outils de l'INRS

**D**e nombreuses situations de travail imposent aux salariés de rester assis durant de longues périodes, sans leur permettre de dépenser suffisamment d'énergie. C'est la définition des postures sédentaires qui peuvent avoir des effets néfastes sur la santé. Afin de prévenir ces risques, l'INRS propose aux entreprises un ensemble d'outils de prévention destinés à lutter contre les postures sédentaires au travail. Si elles peuvent être inhérentes à certains métiers ou à certaines activités, les postures sédentaires ne sont pas, pour autant, une fatalité. Il est possible d'agir en mettant en place des mesures de prévention dans l'entreprise, qui visent deux objectifs : rompre les postures sédentaires, idéalement toutes les 30 minutes ; limiter la durée totale en posture sédentaire, idéalement à moins de cinq heures par jour. L'employeur doit inciter les salariés à bouger et à varier leurs postures en agissant sur l'organisation du travail, l'aménagement de l'environnement de travail et l'équipement du poste de travail. Par ailleurs, il est important de rappeler que la pratique d'une activité physique, même intense, ne permet pas de compenser les effets néfastes des postures sédentaires sur la santé.

- > Pour aider les employeurs à agir, l'INRS met à leur disposition plusieurs outils :
- > Le dépliant Postures sédentaires.
- > La brochure « Les postures sédentaires au travail. Définition, effets sur la santé et mesures de prévention ».
- > Le dossier Web « Postures sédentaires ».
- > Le webinaire « Les postures sédentaires. Un réel enjeu de santé au travail » :



À SCANNER  
POUR EN  
SAVOIR PLUS



## RISQUE ÉLECTRIQUE OUTIL DE L'OPPBTP

L'OPPBTP a complété son outil d'évaluation des connaissances du risque électrique, en y intégrant la possibilité de mesurer le niveau de connaissance du risque électrique de tous les salariés du BTP pour lesquels une habilitation est nécessaire, pour les travaux d'ordre électrique et non électrique. Entièrement gratuit, l'outil de l'OPPBTP s'adresse aux entreprises et aux salariés ayant déjà été formés et titulaires d'une habilitation électrique. Il répond à une demande exprimée par l'ensemble des professionnels du secteur. Grâce à la mobilisation collective de toutes les organisations professionnelles concernées ainsi que des experts du risque électrique, l'outil permet d'identifier le plus tôt possible les besoins des salariés : le cas échéant, d'adapter les formations de recyclage et de faciliter la traçabilité de leurs habilitations.



À SCANNER  
POUR EN  
SAVOIR PLUS



## AIDE AU CHOIX DES EPI ADAPTÉS AUX PEMP

Prévenir le risque d'éjection et de chute lors de l'utilisation des plateformes élévatrices mobiles de personnel

EN COLLABORATION

INRS OPPBTP

OPPBTP

## EPI UN GUIDE D'AIDE AU CHOIX

Dans ce nouveau guide, l'INRS et l'OPPBTP informent et conseillent les entreprises pour bien choisir les EPI afin d'éviter les chutes et éjections des opérateurs. En se basant sur l'analyse des données de la sinistralité liée à l'utilisation de ces plateformes élévatrices, l'INRS et l'OPPBTP ont élaboré un guide complet qui recense les équipements indispensables dont doivent s'équiper les opérateurs. Après un rappel des principaux risques encourus par les utilisateurs de ces plateformes, le guide rappelle l'importance de bien s'équiper en termes de protections individuelles. Elles viennent renforcer les protections collectives existantes sur les PEMP (garde-corps, pieds maintenus en permanence au contact du plancher, environnement sécurisé). Un chapitre est ensuite consacré aux choix des EPI contre l'éjection de la PEMP, notamment en ce qui concerne l'usage du harnais et de la longe de maintien. Une annexe donne aussi très précisément les instructions d'ajustement de ce harnais.



À SCANNER  
POUR EN  
SAVOIR PLUS



Dreets Grand Est



OPPBTP

## DUERP UN LIVRE POUR FAIRE LE POINT

Le livre « Le document unique sur l'évaluation des risques professionnels. Le Duerp de la théorie à la pratique » a plusieurs **objectifs** : comprendre les objectifs, méthodes et usages du Duerp et illustrer sa mise en œuvre à l'aide de retours d'expérience et de mises en pratique.

**Auteurs** : Nicolas Dufour, docteur en sciences de gestion et professeur associé au Cnam (Lirsa), et directeur adjoint des risques d'un groupe diversifié (assurance, banque, services) ; Matthieu Barrier, diplômé en informatique et dans le domaine des organisations publiques ainsi qu'en gestion des risques et plus spécifiquement en droit administratif.

**Éditions** : Gereso

[www.la-librairie-rh.com](http://www.la-librairie-rh.com)

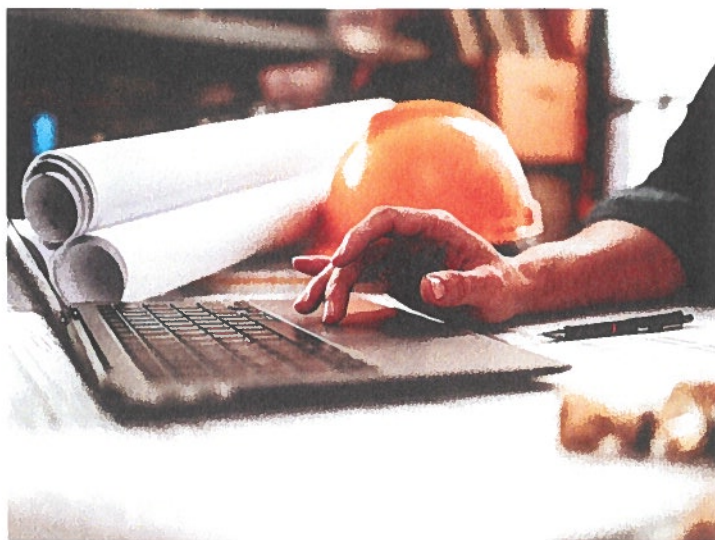
## PRÉVENTION NAPO FACE AU FEU

La mascotte prévention bien connue, Napo, vit de nouvelles aventures. En effet, la série de films d'animation déjà disponible sur la chaîne Youtube de l'INRS, est complétée par un nouveau illustrant en huit séquences les risques d'incendie et d'explosion sur le lieu de travail. Ce film présente également les mesures qui peuvent être prises pour réduire les risques. Rappelons que Napo est le héros d'une série de films d'animation réalisés par un consortium associant les principaux acteurs européens de la prévention des risques professionnels : AUVA (Autriche), DGUV (Allemagne), CIOP (Pologne), INAIL (Italie), INRS (France), SUVA (Suisse), TNO (Pays-Bas) et l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.

## PRÉVENTION

# Pensez à utiliser [macartodesrisques.fr](http://macartodesrisques.fr)

Le Medef Deux-Sèvres et l'Amrae (Association pour le management des risques et des assurances de l'entreprise) mettent à disposition des entreprises, quelle que soit leur taille, leur outil gratuit : « Ma cartographie des risques ». Il leur permettra de réaliser leur carte des risques via un questionnaire en ligne. Revu dernièrement, il intègre désormais la thématique RSE. Son volet dédié à la cybersécurité a également été renforcé.



Getty Images



**À SCANNER  
POUR EN  
SAVOIR PLUS**

## RÉSEAUX ÉLECTRIQUES NOUVEAU GUIDE DE L'OPPBTP

Comme le rappelle Didier Petitcolas, responsable du domaine énergies et réseaux à l'OPPBTP, « en 2023, plus de 230 endommagements de réseaux électriques lors de la réalisation de travaux sur les installations de télécommunication ont occasionné 17 accidents dont quatre blessés graves. En 2022, 20 accidents ont eu lieu dont deux décès et cinq blessés graves ». Partant de ce triste constat, l'OPPBTP vient de publier le guide « Pose et dépose d'un poteau et autres travaux à proximité d'un réseau électrique aérien » dont l'objectif est d'aider concrètement les entreprises et les exploitants à mieux anticiper les démarches à effectuer lors de la préparation de futurs travaux à proximité de réseaux électriques. Il rappelle les fondamentaux permettant de réaliser les opérations en sécurité :

- > L'analyse de risque, qui doit prendre en compte les différents points d'attention relatifs à la nature des réseaux électriques rencontrés.
- > L'application des règles et de la procédure de déclaration d'intention de commencement de travaux (Dict).
- > La mise en œuvre des moyens de prévention adaptés aux risques rencontrés.

Ce guide s'appuie notamment sur différents cas qui illustrent les principales situations rencontrées et les mesures à prendre pour réaliser les opérations en sécurité.



**À SCANNER  
POUR EN  
SAVOIR PLUS**